



avoir des avis sur le divorce

Par **Melissab**, le **05/10/2019 à 22:44**

Bonjour ,

Moi je suis marié depuis 4 ans et je suis originaire algérienne, mon mari (nationalité française) est malade il est bipolaire (change beaucoup de comportement) il ne veut pas de l'aide et il me fait des rapproches beaucoup de la avoir ramené à l'hôpital pour qu'il se soigne. ma vie n'a pas de sens, et je voulais divorcer mais lui me dit que je vais refuser parce qu'il veut que le divorce en Algérie. donc ma question. c'est quoi la défiance. as-tu que j'aurai toujours mes droits ici en France. lorsque fera le transfert de divorce en France sachant que je suis étudiante et j'ai pas de revenu n'est de travail.

Par **Visiteur**, le **06/10/2019 à 01:29**

Bonjour

Vous êtes-vous mariés en France ?

Si oui, il est plus simple de divorcer ici.

Par **Melissab**, le **06/10/2019 à 09:24**

Bonjour,

Merci pour votre réponse on a l'acte de mariage ici en France et en Algérie.

parce que on est marié en Algérie après on fait la **transcription** d'un **mariage**